

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au Lieu dit Le Carlot, sur la commune de SAINT-AGNANT**

Il sera procédé, du **jeudi 6 novembre 2025 au vendredi 5 décembre 2025 inclus**, soit une durée de 30 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison combiné avec un poste de transformation, une citerne incendie, une clôture, un portail, au Lieu dit Le Carlot, par la société SAS ARKOLIA INVEST 127, sur la commune de SAINT-AGNANT.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : SAS ARKOLIA INVEST 127, 16 rue des Vergers 34130 MUDALISON, Tel : 06 72 18 04 13.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-AGNANT, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-AGNANT : 76 avenue Charles de Gaulle 17620 SAINT-AGNANT et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Dominique BERTIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Béatrice AUDRAN en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-AGNANT, dans les conditions suivantes :

- Jeudi 6 novembre 2025 de 09h00 à 12h00
- Mercredi 19 novembre 2025 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 5 décembre 2025 de 13h30 à 16h30

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS ARKOLIA INVEST 127.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de SAINT-AGNANT pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.